

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 57
Membres absents : 21
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du mois de novembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022
Date de transmission : 22/11/2022
Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

45^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2022-214)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2022, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022 et du 18 mai 2022 :

Point 1-2 des délégations - Ester en justice au nom de la Communauté d'Agglomération, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, soit en demande soit en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que le Tribunal des Conflits pour toutes les actions et dans tout domaine, au fond ou en référé, ainsi que, dans les mêmes conditions, devant toutes instances non juridictionnelles, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la Communauté d'Agglomération :

- Rédaction de 4 mémoires en défense pour la mise en cause de la collectivité dans le cadre de contentieux en matière de ressources humaines (indemnisation de congés payés non pris) et en matière d'eau/assainissement (contestation de factures d'eau et d'un titre PFAC).

Point 1-8 des délégations - Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement des Assurances GRAS SAVOYE pour l'indemnisation du portail de la déchetterie de Sierentz suite au sinistre du 10 janvier 2022 relatif à un choc avec un véhicule tiers pour un montant de 1 956 € ;
- Remboursement de GROUPAMA suite au choc d'un véhicule tiers contre le portail de la rhizosphère de Leymen, pour un montant de 951,60 €

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux sur la ligne du tram 3 Moe travaux, avec la société CARDOMAX, pour un montant de 44 748,00 € TTC ;

- Conclusion d'un marché public pour des prestations de gardiennage et de surveillance par un agent de sécurité sur le site du parking arrière de la piscine couverte, pour la période du samedi 17 septembre 2022 au dimanche 18 septembre 2022, dans le cadre d'une manifestation sportive, avec la société AXCESS SECURITE, pour un montant de 405,84 TTC ;
- Signature d'une modification de marché n°3 relatif au marché de fourniture et livraison de collations, repas, goûters et bouteilles d'eau minérale en liaison froide pour les multi-accueils de Saint-Louis Agglomération, avec la société COMPASS GROUP pour une nouvelle révision des prix ;
- Conclusion d'un accord-cadre de fourniture et de pose de mobilier de bureau pour différents sites de Saint-Louis Agglomération - Lot 1, avec la société ESPACE BUREAUX SAS, pour un montant maximum de 300 000 € HT sur la durée globale de l'accord-cadre de 4 ans à compter de sa date de notification ;
- Signature d'une modification de marché public n°3 relatif au marché public de réalisation de levés planimétriques et altimétriques des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, avec la société SCHALLER-ROTH-SIMLER, passant la durée du marché de 39 à 48 mois, sans incidence financière sur le marché ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 relatif au marché public d'acquisition d'éclairages leds pour les bassins de la piscine couverte de Saint-Louis Agglomération, avec la société ITL Solutions d'Eclairage, passant le montant du marché de 34 624,00 € HT à 35 849,00 € HT (43 018.80 € TTC), soit une incidence financière de 3,54 % à la hausse ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 relatif au marché public d'acquisition, mise en service et maintenance d'une solution de facturation et de gestion du service déchets ménagers, avec la société TRADIM, pour la prolongation du délai d'exécution et de la durée du marché, sans incidence financière ;
- Conclusion d'un accord cadre pour l'animation des plans d'actions agricoles des contrats de solutions ERMES 2023 -2025 de Saint-Louis Agglomération, avec la CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE, pour un montant total de 13 837,50 € HT pour la partie forfaitaire et pour un montant total simulé de 107 317,50 € HT pour la partie à bons de commande, conclu pour un montant minimum de 30 000 € HT et pour un montant maximum de 150 000 € HT sur la durée totale du marché, soit une période d'exécution courant à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- Conclusion d'un marché public pour l'acquisition de 62 luminaires et 4 crosses permettant la rénovation de l'éclairage public communautaire à la ZA HOELL et LANDSTRASSE à Sierentz, avec la société URBALUCE, pour un montant de 23 481,60 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public de travaux d'eau potable pour la sécurisation de l'alimentation AEP de Neuwiller et de ses environs - lot n°1 : Pose d'un réseau d'adduction d'eau potable, avec la société SADE, pour un montant total simulé de 1 189 902,00 € HT ;

- Conclusion d'un marché public de travaux d'eau potable pour la sécurisation de l'alimentation AEP de Neuwiller et de ses environs Travaux d'eau potable - lot n°2 : Création d'une station de surpression, avec la société ARKEDIA (OLRY Ernest et Cie), pour un montant total simulé de 318 466,00 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de travaux de réparation des désordres sur l'infrastructure Tramway avenue du Docteur Hurst, Boulevard de l'Europe et Rue Freund à Saint-Louis, avec la société COLAS France, pour un montant total simulé de 294 496,13 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour une mission de contrôle technique relative aux travaux d'eau potable pour la sécurisation de l'alimentation AEP de Neuwiller et de ses environs, avec la société QUALICONSULT, pour un montant total de 3 405,00 € HT (soit 4 086,00 € TTC) ;
- Conclusion d'un marché public pour une enquête de sensibilité à l'environnement et à la transmission des exploitations agricoles pour l'année 2022-2023, avec l'Association TERRE DE LIENS, pour un montant total de 23 500,00 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'audits énergétiques sur les sites de Saint-Louis Agglomération, avec la société VITO CONSEILS, pour un montant global de 47 190,00 € HT ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la mise en accessibilité PMR des arrêts de bus de Saint-Louis Agglomération, avec la société CARDOMAX, pour un montant minimum de 10 000 € et un montant maximum de 200 000 € HT, sur la durée totale du marché soit sur une période ferme de 4 ans ;
- Conclusion d'un marché public pour le renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable, et l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et création de branchements rue de la Montagne à Rantzwiller - Lot 1 : Eau potable, avec la société SCATP, pour un montant total de 71 300,00 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour le renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable, et l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et création de branchements rue de la Montagne à Rantzwiller - Lot 2 Assainissement, avec la société SCATP, pour un montant total de 30 100,00 € HT ;
- Conclusion d'un marché d'AMO pour l'audit et le conseil pour la mise en œuvre de solutions SIG libres pour Saint-Louis Agglomération, avec la société IMPULS'MAP, pour un montant total forfaitaire de 10 800 € HT soit 12 960,00 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour le renouvellement du réseau et des branchements AEP avenue de Souprosse (du carrefour avec la rue de Bettlach au n°45) à Hagenthal-le-Bas, avec la société TP3F, pour un montant total simulé de 327 361,00 € HT ;

- Signature d'une modification de marché public n°1 pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et le pilotage des travaux d'optimisation du stationnement existant du parking du Pôle de proximité de Sierentz, ainsi que la création d'une aire de pique-nique, avec la société BEREST, passant le forfait de rémunération de 7 500,00 € HT (soit 9 000,00 € TTC) à 9 750,00 € HT (soit 11 700,00 € TTC).

Point 2-1-4 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement de toute modification de marchés publics ou convention transactionnelle visant à indemniser le cocontractant au titre de la théorie de l'imprévision, quel que soit le montant du marché auxquels ils se rapportent et visant strictement à prendre en compte les difficultés financières des entreprises liées au contexte spécifique de la sortie de crise de la Covid19, de la guerre en Ukraine et leurs conséquences sur les marchés mondiaux :

- Signature d'une modification de marché public n°3 du marché subséquent n°1 pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Document Cadre sur les Attributions et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) de Saint-Louis Agglomération, avec le Groupe ENEIS by KPMG, redéfinissant l'étendue des missions et passant ainsi le montant de de 110 175,00 € HT à 120 975,00 € HT(soit 145 170,00 € TTC), soit une incidence financière de 9,80 %, à la hausse.

Point 4-2 des délégations - Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature d'un bail professionnel conclu avec 2 masseurs kinésithérapeutes à la Maison de santé de Folgensbourg, pour une durée de 6 ans à compter du 01/10/2022, pour un loyer annuel de 20 376 € hors charges ;
- Signature d'un bail professionnel conclu avec un masseur kinésithérapeute à la Maison de santé de Folgensbourg, pour une durée de 6 ans à compter du 01/10/2022, pour un loyer annuel de 8 604 € hors charges ;
- Conclusion d'un avenant n°3 au bail professionnel conclu avec la Ligue contre le Cancer à la Maison de santé Folgensbourg, pour un loyer annuel de 3 636 € hors charges ;
- Conclusion d'un avenant n°1 au bail professionnel conclu avec le cardiologue ayant son cabinet à la Maison de santé Folgensbourg, autorisation la sous-location de son local, sans incidence financière ;
- Signature d'un bail professionnel conclu avec une nutritionniste diététicienne à la Maison de santé de Folgensbourg pour une durée de 6 ans à compter du 15/10/2022, pour un loyer annuel de 2 304 € hors charges ;

- Signature d'un contrat de domiciliation juridique sur 36 mois à la Pépinière d'entreprises de Schlierbach, avec la société CG formation et conseil, pour un montant mensuel de 84 € TTC de septembre 2022 à aout 2025 ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en pépinière d'entreprises, pour une durée de 2 ans, avec l'EURL Les essences de bois, pour un montant mensuel de 1 020€ TTC du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 et pour un montant mensuel de 1 140€ TTC du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Point 4-6 des délégations – Décider de la location, la mise à disposition, la réforme et l'aliénation des biens mobiliers en deçà de 50 000€ y compris par la mise aux enchères publiques :

- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la Maison pour tous de Bartenheim pour une conférence des assistantes maternelles le 20 septembre 2022, à titre gracieux.

Point 5-14 des délégations – Décider des situations d'accueil de collaborateurs occasionnels du service public (bénévoles) et approuver les conventions correspondantes :

- Signature de six conventions d'accueil d'un bénévole pour des activités de promotion de l'alsacien, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 juillet 2023, à titre gratuit.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 926 222,85 € en section de fonctionnement
- 863 140,97 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2022.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER



Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 22 novembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

